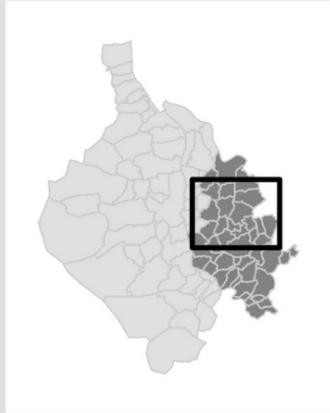


Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

10



Coteaux bordelais

- Bonnetan
- Camarsac
- Carignan-de-Bordeaux
- Croignon
- Fargues-Saint-Hilaire
- Pompignac
- Salleboeuf
- Tresses

Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

- Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)
- Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

- Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)
- Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)
- Préserver et valoriser les terroirs viticoles (A5)
- Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources :  
 © IGN Orthophoto 2010  
 © IGN BdTopo2010  
 © a'urba  
 Fond cartographique indicatif  
 SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise  
 approuvé le 13 février 2014  
 modifié le 2 décembre 2016



0 245490 980  
 m

